

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU GARD**

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres qui ont pris part à la décision : 12 + 2 procurations
Date de la convocation : 08/09/2026
Date de l'affichage : 08/09/2026

DELIBERATION N° 2026-044 DE LA COMMUNE DE LAVAL PRADEL

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX et le SEIZE SEPTEMBRE à DIX NEUF HEURES.

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur DUMAS Marc.

Présents : DUMAS Marc - BARROT Aimé - BERTRAND Line - MARIF Charles - BONNET Christine - INSALACO Roselyne - IMBERT Jean Luc - TINNIRELLO Agnès - MERLE Thierry REYNARD Barbara - GRIMOUD Philippe - BALDIT Vladimir.

Madame SOL Edwige donne procuration à Madame TINNIRELLO Agnès.

Madame DOULCIER Hélène donne procuration à Madame BONNET Christine.

Absent excusé : ARTIERES Antoine.

Madame BONNET Christine est nommée secrétaire

Objet : Aide au financement permis de conduire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide la mise en place d'une aide au financement du permis de conduire (permis B uniquement) de 100,00 € (cent euros) à compter du 01/10/2026.

Les conditions pour bénéficier de cette aide :

- Être domicilié(e) sur la commune depuis plus de 6 mois.
- Avoir au maximum 25 ans.

Pièces à fournir :

- Une pièce d'identité
- Un justificatif de domicile
- Facture totale ; ou bien acompte, prouvant l'inscription auprès d'une auto-école
- Un relevé d'identité bancaire

L'aide sera versée directement à l'ayant droit.

Fait à Laval Pradel le 17/09/2026

Pour copie conforme. Le Maire certifie conforme le caractère exécutoire de la présente délibération

La secrétaire de séance
BONNET Christine

Le Maire
DUMAS Marc

La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune et transmise à Monsieur le Préfet du Gard. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le : 25/09/2026

Et publication ou notification du : 25/09/2026